

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS56/15
14 janvier 1999

(99-0145)

Original: espagnol

ARGENTINE – MESURES AFFECTANT LES IMPORTATIONS DE CHAUSSURES, TEXTILES, VÊTEMENTS ET AUTRES ARTICLES

Rapport de situation de l'Argentine

La communication ci-après, datée du 14 janvier 1999, adressée par la Mission permanente de l'Argentine à l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Me référant au différend "Argentine – Mesures affectant les importations de chaussures, textiles, vêtements et autres articles" (WT/DS56/R, WT/DS56/AB/R et Corr.1), j'ai l'honneur d'informer l'Organe de règlement des différends que la République argentine et les États-Unis, partie plaignante, sont convenus que l'Argentine présenterait le rapport de situation relatif à la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD, prévu au paragraphe 6 de l'article 21 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, à la réunion de l'ORD qui aurait lieu en février.